



SNES HDF Mayotte

Déclaration préalable

Groupe de travail mouvement inter-académique, vice-rectorat de Mayotte le 31 janvier 2011

Ce groupe de travail est l'occasion pour le SNES/FSU de revenir sur les spécificités de Mayotte dans le mouvement Inter Académique.

Nous déplorons que les documents numériques de ce mouvement n'aient pu être mis à notre disposition en temps et en heure. Ceci semble être le résultat d'une mauvaise communication interne du Vice-Rectorat.

Cette année encore, nous regrettons que les droits des collègues ne soient pas respectés à commencer par le droit à mutation, et ce quel que soit le temps passé à Mayotte. Ces conditions vont à l'encontre de l'attractivité de Mayotte tant recherchée. De même, le SNES réaffirme qu'une majoration de barème après quatre années passées à Mayotte permettrait aux collègues de participer au mouvement dans de meilleures conditions et rendrait l'île plus attractive.

Ensuite, nous dénonçons l'utilisation scandaleuse et arbitraire des non-renouvellements à des fins de règlement de compte. Cela renforce l'idée, auprès de la communauté éducative, que le vice-rectorat ne respecte pas le droit commun à la veille de la départementalisation.

En nous projetant à moyen terme, le SNES/FSU demande à l'administration de se positionner clairement quant à la phase intra académique. Nous espérons que les règles élémentaires du paritarisme seront cette année respectées et que la commission sera l'occasion de discussions constructives et non d'une simple validation du projet proposé par le ministère. Avant cela, nous souhaiterions proposer des modifications pour le barème, notamment au sujet des mesures de carte scolaire.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU